



Publié le 20/10/2022

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P387_2022

Date : 14/10/2022

OBJET : Fourniture de bennes métalliques de type « Ampliroll » et « Multibenne » nécessaires au fonctionnement des services communautaires - Signature d'un protocole transactionnel

Exposé

Le titulaire du marché public de Fourniture de bennes métalliques de type « Ampliroll » et « Multibenne » nécessaire au fonctionnement des services communautaires a demandé à bénéficier des conditions de la théorie de l'imprévision dans l'exécution du marché le liant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, compte tenu de l'augmentation extrêmement significative des prix de l'acier liée à la COVID-19 dans un premier temps et à la guerre en Ukraine dans un second temps.

Le titulaire du marché a fourni des justificatifs à la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'attester des charges supplémentaires supportées par elle, et non prévues lors de la conclusion du marché public qui entraînent le bouleversement de son équilibre.

Ces charges extracontractuelles ne pouvant être honorées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur la base du marché public initial, les parties ont convenu de matérialiser cet accord par la signature d'un protocole transactionnel.

Après discussions et concessions réciproques, les parties au contrat se sont accordées sur une indemnité et sur les termes de ce protocole. La conclusion de ce dernier permettrait la poursuite du marché et la compensation par la collectivité d'une partie des charges extracontractuelles supportées par le titulaire et constitutives d'un préjudice financier.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code civil et le Code de procédure civile,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** un protocole transactionnel avec le titulaire du marché public de Fourniture de bennes métalliques de type « Ampliroll » et « Multibenne » nécessaire au fonctionnement des services communautaires,
- **De dire** que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2023,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE